



Notoire ou notable

→ notoire

❖ **Définition** : notoire vient du latin « notus » signifiant publiquement connu. Notoire signifie être connu de tout le monde, être reconnu comme tel.

Exemples :

Il est notoire que cette personne est incapable de pareil acte. (= il est connu de tous que ...)

Son incompétence notoire aurait dû vous mettre en garde. (= Tout le monde sait que cette personne est incompétente.)

C'est une voleuse notoire ! Il est impossible de lui faire confiance. (= Tout le monde sait que c'est une voleuse.)

Bien que le réchauffement climatique soit notoire et même visible un peu plus chaque année, certains continuent à nier l'évidence.

❖ Citation :

« La méchanceté notoire et la probité reconnue pèseraient également dans les balances de la justice et dans les nôtres ? (Diderot)

+ **Synonyme** : connu

+ **Dérivés / composés** : notoirement, notoriété

→ notable

❖ **Définition** : qui mérite d'être noté, d'être souligné, qui est digne d'attention.

Exemples :

Leur présence discrète à la cérémonie de mariage de la Reine est un fait notable.

Les écoliers ont fait des progrès notables depuis l'arrivée du nouveau maître.

Les aides qu'ils reçoivent maintenant font une différence notable.

❖ Citation :

« Y a-t-il une histoire impartiale ? Comment un historien juge-t-il qu'un fait est notable ou non ? Il en juge arbitrairement. » (Anatole France, les Jardins d'Épicure)

+ **Synonymes** : important, remarquable

+ Le verbe est « noter ».

📌 Il ne faut pas confondre « un fait notoire » qui est connu de tous avec « un fait notable » qui est digne d'être noté.



L'incompétence notoire, le voleur notoire, un menteur notoire, la méchanceté notoire.. bien souvent notoire est utilisé pour souligner un défaut.